

# La forêt de Chaudière-Appalaches, d'hier à aujourd'hui

Par l'Association forestière Québec métropolitain

L'exploitation de la forêt de la région de Chaudière-Appalaches pour la création de terres agricoles a débuté à peu près en même temps que celle du Québec, soit au 17<sup>e</sup> siècle lors de la colonisation européenne. Ensuite, avec les débuts de l'industrialisation, les compagnies forestières sont apparues. Pour combler les besoins du marché du bois de sciage et de la construction navale, l'exploitation forestière s'est intensifiée à partir de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle; c'est la drave qui était alors pratiquée pour acheminer le bois aux usines. À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, le marché du bois à pâte s'est développé, notamment avec la construction des premières usines de pâte sur la Côte-du-Sud. À cette époque, la majeure partie des forêts primaires a été coupée sur les concessions forestières octroyées par le gouvernement.



Draveurs  
Inconnu © Le Québec en images, CCDMD



Camp de bûcherons, 1945  
Inconnu © Le Québec en images, CCDMD

Les années 1960 ont vu la création des syndicats et offices de producteurs de bois. Leur principal mandat est de mettre en marché le bois des propriétaires privés.

Vers la fin des années 1980, la Loi sur les forêts a entraîné une refonte complète du mode d'allocation des terres publiques. Ainsi, la quasi-totalité de la forêt publique de la région a été allouée aux usines de transformation du bois par le biais de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Ces contrats, encore en vigueur aujourd'hui, déterminent le volume de bois pouvant être prélevé dans les forêts publiques.

La majeure partie du territoire forestier est de nature privée et son exploitation et son aménagement restent aux bons soins des propriétaires. À la suite du Sommet de la forêt privée de 1995, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches ont vu le jour en 1996. Ces agences ont pour mandat de préparer des plans de protection et de mise en valeur des forêts privées dans une optique de développement durable. Des groupements forestiers, des associations de propriétaires forestiers et des firmes d'ingénieurs forestiers, entre autres, sont mandatés par les agences pour offrir aux propriétaires forestiers privés des conseils techniques et de l'aide financière pour l'exécution des principaux travaux sylvicoles dont la forêt a besoin.

En 2000, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau régime forestier visant à assurer une meilleure protection de la biodiversité des ressources forestières, un accès plus grand aux autres utilisateurs du milieu forestier et un rendement accru des forêts grâce aux travaux sylvicoles.

Finalement, en 2004, la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise a proposé des changements majeurs au régime forestier actuel, ce qui marquera fort probablement les années à venir.

Source :  
CRDC Chaudière-Appalaches (mars 2003). Portrait de l'importance économique et du potentiel forestier de Chaudière-Appalaches.